



Mairie

Place Bertrand MENVIELLE

656170 SAILHAN

Protocole de reprise du travail de l'employé  
du SIVOM sur la commune de SAILHAN

- Reprise du travail le mardi 14 avril 2020
- Horaires de travail habituels
- l'employé prend son travail et débauche à SAILHAN
- A son arrivée contact avec Jean-Jacques BENEY ou le Maire pour lister le travail à effectuer sur la commune
- A sa débauche en informer le responsable communal
- Durant la journée de travail doit rester joignable en permanence  
( le portable professionnel doit rester allumé)
- A son arrivée se laver les mains et appliquer solution hydro alcoolique ,  
utiliser gants jetables, mettre masque protection tissu ( le changer au bout de  
4 h, plus si humide, le mettre dans un sac masque sale et laver à 60 degrés)
- Pendant le travail extérieur, pas de contact direct avec la  
population( respecter distance de sécurité d' un mètre), ne pas toucher les  
mains ou faire la bise . Ne pas rentrer à l'intérieur des espaces privés  
( habitations, granges, hangars etc... )
- Se protéger au maximum pour réaliser les travaux ( port du masque avec  
visière, gants de protection etc....)
- Aucune initiative personnelle sans accord du Maire, si incident le prévenir  
immédiatement .
- La situation sera révisée chaque début de semaine, en fonction de  
l'évolution du coronavirus .

Le Maire

Didier BRUN

Le responsable des employés

Jean-Jacques BENEY

L'employé du SIVOM

Benjamin TURMO

